

Procès-verbal de la commission recherche du 27 avril 2023,
rédigé par N. Jaëck, VP Recherche.

Ordre du jour

14h : CR plénière

- Validation du PV de la CR du 30 mars
- Calendrier et Ordres Du Jour des CR de mai et de juin et Assises de la Recherche
- Intégrité scientifique : présentation d'E. Guilhamon
- AAP Revues : attribution des dotations 2023 et 2024
- Politique de la recherche et demandes budgétaires 2024

De 16h30 à 17h45 : CR en formation restreinte aux professeurs et aux MCF HDR

- Demande de renouvellement d'éméritat : Philippe Baudorre (Plurielles)
- Demandes de soutenance d'HDR :
 - Katixa DOLHARE, MCF Études Basques (UBM - IKER) - Garant : Jean Casenave (UBM - IKER)
 - Argia OLÇOMENDY, MCF Études basques (UBM - IKER) - Garant : Jean Casenave (UBM - IKER)
 - Anne-Cécile GUILBARD, MCF en Littérature française (Université de Poitiers - FoReLLIS) - Garant : Philippe ORTEL (UBM - PLURIELLES)
 - Serge LINKES - MCF en Littérature française (Université de La Rochelle - ITEM) - Garant : Philippe BAUDORRE (Professeur émérite UBM - PLURIELLES)

Étaient présents ou représentés :

P. Antolin, P. Chassaigne, B. Collignon, O. Devillers, R. Estève, V. Giacomotto, E. Guilhamon, N. Jaëck, A. Lampropoulos (représenté par B. Collignon), C. Lisak, O. Le Deuff, M.-C. Lipani (représentée par P. Meyzie), P. Meyzie, P. Beaucé, C. Brun, F. Hoffmann, E. Jean-Courret, A. Monseigne (représentée par C Brun), N. Soubiale (représentée par P. Beaucé), S. Barbeyron, F. Benramdane

Pour la DGS : K. Le Coz-Thouvais

Pour la DR : K. Abado, A. Benharrat, A. Huteau.

14h : CR plénière

1. Validation du PV de la CR du 30 mars : le PV est validé à l'unanimité.
2. Calendrier et Ordres Du Jour des CR de mai et de juin et Assises de la Recherche.

N. Jaëck donne quelques précisions sur le calendrier des prochaines CR. La CR de mai se tiendra comme prévu le 25 mai, et sera consacrée aux bilans scientifiques de l'année, et aux perspectives politiques liées aux différentes structures : l'École Doctorale, la MSHBx, les PUB, les groupes structurants.

Au mois de juin, il y aura d'abord les Assises de la Recherche, le 8, à partir de 9h. Le matin sera consacré, comme tous les ans, à un bilan politique, et aux perspectives que nous souhaitons ouvrir, dans trois directions notamment – la dimension internationale de la recherche, la structuration de la recherche par les groupes interdisciplinaires structurants que nous avons mis en place en 2020 (BIG, Montaigne@table, les Afriques et GER), et l'innovation en ALLSHS.

A ce sujet, N. Jaëck redit à la CR que notre université fait partie des membres fondateurs d'un projet de Pôle Universitaire d'Innovation, qui sera déposé par l'UB (porteur du projet) le 31 mai. C'est semble-t-il l'occasion de réfléchir à la nature de ce que doit être l'innovation dans nos disciplines et pour cela, sur le modèle des groupes de travail qui avaient été organisés pour les Afriques ou pour la recherche-action/recherche-création, un groupe de réflexion sera lancé à partir de la rentrée 2023. Elle rappelle également la visite de Solveig Serre, ethnomusicologue au CNRS et coordinatrice scientifique du PEPR ICC (Industries Culturelles et Créatives) le 22 mai, à 10 heures (depuis cette CR, Solveig Serre a repoussé sa venue au 5 juin, à 10 heures), pour envisager l'innovation sous cet angle et nous présenter les enjeux de ce PEPR.

L'après-midi sera consacrée aux relations entre l'université et la cité, et sera organisée sous forme de tables rondes, entre certains de nos partenaires privilégiés et des enseignants-chercheurs. La dernière CR de l'année ne pourra pas avoir lieu le 22 juin, comme prévu, N. Jaëck étant en mission ce jour-là, mais l'université a eu une proposition du musée d'Aquitaine, qui souhaite porter à notre connaissance la bibliothèque du musée, que nous pouvons tout à fait utiliser, et qui semble souffrir d'un manque de visibilité. Nous pourrions y organiser une CDUR/CR conjointe, à partir de 14 h (autour de l'ordre du jour suivant : Politique éditoriale, et Politique de la recherche : bilan et perspectives), puis aller visiter la bibliothèque. Parallèlement et le même jour au musée, Kevin Dagneau animera une rencontre entre les amis du musée et les associations étudiantes et ce sera l'occasion de se retrouver tous autour d'un pot. Il n'y aurait pas de CR en juillet. La CR valide cette organisation.

3. Intégrité scientifique : présentation d'E. Guilhamon

E. Guilhamon vient présenter le travail du groupe « Intégrité Scientifique » au sujet de deux points : à propos du serment doctoral, qui suscite des remous dans la communauté scientifique et en notre sein, et à propos de la charte de l'intégrité scientifique. Pour le PV de la CR, E. Guilhamon fournit un résumé de son intervention, en annexe 1 de ce PV.

A l'issue de cette présentation, N. Jaëck essaie de préciser et de résumer la position de la CDUR, l'avant-veille. Si, lors de conseils de l'ED précédents, les directeurs ont tant discuté de la mise en œuvre de ce serment, c'est pour deux raisons essentiellement : le libellé, jugé indigent, et puis le fait que cette demande semble relever d'un contexte de défiance plus généralisée envers l'université d'une part (le sénateur note par exemple « les dysfonctionnements structurels » qui selon lui la caractériseraient), et envers les jeunes générations de l'autre – les collègues titulaires n'ayant pas à prêter ce serment. La discussion telle qu'elle arrive maintenant en CR, après avoir eu lieu au conseil de l'ED puis en CDUR, concerne donc la formulation à inscrire sur le PV de soutenance, pour évoquer le serment. Après avoir envisagé des formulations plus euphémisées, les directeurs préféreraient la formulation suivante : « Le candidat/La candidate a prêté le serment relatif à l'intégrité scientifique », avec une croix OUI ou une croix NON à cocher – ou alors, alternative, avec une seule case, à cocher si la personne a prêté le serment. Il faudrait donc qu'à l'issue de cette CR on se soit prononcé sur la formulation à adopter. B. Collignon précise bien la différence entre

le rapport de soutenance et le PV de soutenance : c'est sur le PV que cette mention est à inscrire, et pas dans le rapport.

Selon C. Brun, dans la mesure où l'établissement souhaite faire apparaître l'idée d'un choix, il convient de mettre 2 cases, oui et non : pas de paternalisme, pas besoin d'édulcorer, les doctorants peuvent prendre la responsabilité de leur choix. N. Jaëck est d'accord avec ça – elle précise le souci des directeurs d'unité : la loi étant la loi, il serait impropre de lui dire explicitement « non » – et une seule case semblait pouvoir contourner cette difficulté. R. Estève souligne qu'il y a très peu de latitude pour l'établissement de toutes façons – C. Brun ajoute qu'une fois la loi passée, il n'y a pas de latitude, et S. Barbeyron confirme : selon elle, puisque la loi stipule que ce serment doit être passé, ça lui paraît curieux de dire oui ou non.

F. Benramdane demande quelles seraient les conséquences pour un doctorant qui refuserait de prêter serment. N. Jaëck répond que selon notre juriste A. Mazenc, il ne semble pas que l'on puisse opposer le fait que le serment n'a pas été prêté à la délivrance du titre de docteur – même si elle reste prudente et dit que le juge administratif aura toute autorité en fin de compte. C. Brun ajoute qu'il n'y a aucune juridiction devant laquelle vaille ce serment, qu'il n'est enregistré par aucune instance juridique, et que le respect ou non de la loi n'est pas sanctionnable. C'est du point de vue symbolique que ce serment existe. E. Jean-Courret confirme qu'il s'agit de fait d'un serment promissoire, qui n'engage pas de peine. B. Collignon dit que pourtant elle commence à avoir vent de COS qui font état de l'absence de serment pour refuser certains dossiers – E. Jean-Courret n'imagine pas les COS regardant le PV de soutenance, mais B. Collignon précise qu'il s'agit de recevabilité administrative, en amont des COS : pas de serment, pas de recevabilité du dossier. C'est un risque selon elle.

Ce qui pose plutôt question à E. Jean-Courret, c'est l'endroit où il faut inscrire la prestation de ce serment dans le PV – il pense que c'est après la mention qui précise que le titre de docteur a été délivré : tout le monde est d'accord là-dessus et E. Guilhamon précise que c'est d'ailleurs inscrit dans la loi : « à l'issue de la soutenance » et « en cas d'admission ». B. Collignon ajoute qu'il faudra que le conseil de l'ED se penche également sur la question de la charte du doctorant, où cette question devra apparaître : la CR sera de nouveau consultée pour valider le travail mené au conseil.

Pour la formulation, on se met facilement d'accord sur : « Ayant été déclaré docteur, M. ou Mme X a prêté le serment relatif à l'intégrité scientifique », Oui ou Non. Cette formulation est votée à l'unanimité moins 4 abstentions.

La seconde question que souhaitait évoquer E. Guilhamon est relative à la charte de l'intégrité scientifique sur laquelle travaille le groupe. E. Guilhamon se demande s'il en faudrait une seule, qui regrouperait les questions de recherche et de formation, ou bien deux distinctes pour chaque domaine. Elle se demande également s'il ne faudrait pas nommer un chargé de mission pour l'intégrité en matière « académique » – soit de formation : les nombreuses questions qui se posent rendent la tâche très lourde pour une seule personne et puis ce serait bien d'avoir un interlocuteur. Elle se demande enfin si la présidence ne pourrait pas organiser une réunion de travail avec tous les référents/ chargés de mission/ VP délégués qui constituent les deux grands pôles autour de la déontologie (Réfèrent laïcité ; Chargé.e de mission Égalité et lutte contre les discriminations ; Réfèrent Déontologie) et de l'intégrité scientifique (VP délégué numérique et chargé de mission Science ouverte ; VP déléguée Science avec et pour la société ; Réfèrent Intégrité scientifique) à Bordeaux Montaigne pour échanger sur les périmètres d'action de chacun.

C. Brun répond que le plagiat d'étudiants est déjà encadré par le règlement des études et relève de la section disciplinaire. P. Antolin dit qu'elle a reçu beaucoup de questions de ses collègues pour

l'encadrement des mastérants notamment – ne serait-il pas possible de leur donner accès à la formation à l'intégrité scientifique disponible pour les docteurs ? C. Brun n'est pas convaincu de l'utilité d'une telle formation générale à l'échelle de l'établissement pour les licences et les masters : les problématiques sont selon lui particulières à chaque discipline, et c'est au niveau des formations qu'il vaudrait mieux organiser cela. Il ajoute qu'il faut dissocier la question Chat GPT du reste, c'est une question à part, on peut en faire des usages pertinents, on a besoin de mettre en place une formation critique sur ce sujet et peut-être de réfléchir à l'offre de formation continue sur ces questions-là, qui vont devenir cruciales dans les mois à venir. E. Guilhamon est d'accord. O. Le Deuff ne comprend pas bien quel est l'enjeu de la charte : pourquoi une charte UBM quand il y en a une nationale ? E. Guilhamon lui répond qu'il convient notamment de définir les pouvoirs du Responsable à l'Intégrité Scientifique, quand il est saisi : pour l'instant, elle décide seule – c'est donc une forme de règlement intérieur qu'il faut mettre en place.

Pour répondre à la question « une ou deux chartes ? », E. Jean-Courret dit qu'autant il comprend bien que le dévouement que nécessitent ces postes justifie qu'il y ait un chargé de mission spécifique pour les questions de formation, autant il lui semble que recherche et formation vont ensemble, il est indispensable de chercher à les articuler : il lui semblerait donc très souhaitable qu'il n'y ait qu'une seule charte capable de prendre ensemble les questions de recherche et de formation. La fabrication d'un document unique serait également une économie d'énergie. E. Guilhamon dit que cette réponse va dans son sens : les deux doivent avancer en même temps, comme un livre que lui a conseillé récemment C. Brun, *L'Urgence de l'intégrité académique*, le développe aussi.

4. AAP Revues : attribution des dotations 2023 et 2024

N. Jaëck reedit le contexte de cette attribution. La CR, dans une politique de soutien aux revues portées par des enseignants-chercheurs UBM, dispose de 21500 euros par an, qu'elle doit répartir entre les revues qu'elle souhaite soutenir. Comme le PV de la CR de mars l'indique, alors que nous avons décidé, au terme d'une consultation un peu large des porteurs de revues, de fonctionner au forfait, il leur a pourtant été demandé, du fait sans doute de l'utilisation d'un ancien formulaire, de faire une demande chiffrée de leurs besoins – ce qui n'est pas très cohérent. Pourtant, cette idée du forfait semble avoir eu pour mérite de réguler la demande, et alors que la demande globale en 2021 se montait à 37500 euros, elle se monte cette fois-ci à 23 320 euros pour 2023 et à 24 720 euros pour 2024 – ce qui finalement, comme nous l'avions dit en CR de mars, permet d'octroyer les fonds selon les besoins exprimés, sans s'arc-bouter sur l'idée d'un forfait. Il n'a pas été très complexe de faire une proposition de financement, grâce aux rapports souvent très circonstanciés des évaluateurs de la CR, que N. Jaëck remercie vraiment grandement pour leur travail minutieux, dont on voit à quel point ils améliorent la qualité des revues. On regarde en séance le tableau de financement, on apporte quelques précisions.

Pour ce qui concerne les sommes accordées, la discussion porte uniquement sur la revue *Cahiers d'Outre-Mer*, qui va bientôt s'intituler *Suds*. B. Collignon voit que N. Jaëck a proposé d'accorder la somme demandée, soit 1420 euros, alors qu'elle, en tant que rapportrice, proposait plutôt 1200 parce que certaines recommandations qu'elle avait déjà faites en 2021 n'avaient pas été suivies. N. Jaëck lui dit qu'à la lecture du rapport de B. Collignon, ce qui était ressorti pour elle était précisément que la revue avait beaucoup progressé, que la qualité scientifique s'était vraiment améliorée. B. Collignon en convient : la progression entamée se confirme, mais certains points précis, signalés par elle, restent lettre morte : UBM n'est toujours pas associée, l'information sur l'affiliation de certains membres du conseil scientifique n'est pas à jour, on ne sait pas comment ils se réunissent ni à quelle fréquence, il n'y pas d'information sur le délai moyen entre première proposition et publication finale, il n'y pas d'annonce des appels en cours. Et puis « l'augmentation des matériaux », mentionnée pour justifier la demande financière, n'est pas explicitée. C. Lisak dit

qu'elle a remarqué les mêmes choses pour la revue qu'elle a évaluée, mais n'en a pas tenu rigueur : elle pense qu'il vaut mieux refaire les recommandations et tout tirer vers le haut que vers le bas. N. Jaëck est d'accord, et elle ajoute que pour la somme demandée, ce sont surtout les PUB qui font cette demande – elle rappelle d'ailleurs, à propos de remarques qui ont été faites sur le dossier pour Horizons Théâtre, qu'elle pense qu'il faut avoir une discussion avec les PUB, pour clarifier tout ce processus de demande de financement, et l'améliorer : ce ne devrait pas être aux EC qui portent une revue pour les PUB d'aller chercher les informations de financement, les tirages, les ventes, etc.. S. Barbeyron est d'accord : les porteurs doivent garder la liberté de postuler à la PSE ou pas et ensuite travailler avec les PUB pour que le service renseigne les indicateurs chiffrés du dossier.

La CR vote contre la baisse de 240 euros pour Suds qui avait été proposée – 5 membres s'abstiennent, 1 vote pour. Suds recevra donc bien les 1420 euros demandés. La liste complète des financements est ensuite votée pour 2023 et 2024 à l'unanimité, et en annexe de ce PV.

N. Jaëck soumet ensuite à la CR une demande qu'elle juge un peu imprécise et s'en excuse – mais elle préfère pour autant la transmettre en l'état qu'attribuer des financements sans en informer la CR. Elle a été saisie par Benoist Blanchard, doctorant au MICA, d'une demande de 700 euros pour un projet de formation à l'ED, un projet SAPS, entre l'Éducation Populaire. Sa demande est donc conditionnée à l'acceptation par l'ED de cette formation – et la situation est compliquée par le fait que les doctorants ne sont pas éligibles à la PSE. Pour autant, N. Jaëck pense que la CR, à qui il reste donc un peu de fonds donc puisque cette PSE revue est un peu excédentaire, ainsi que la PSE3, peut accorder ce financement, pour un jeune chercheur, qui crée des ponts avec la société civile et veut travailler à l'ED – trois belles cases cochées donc. B. Collignon dit qu'effectivement pourquoi pas, sous réserve d'un dossier plus conséquent et d'un accord de l'ED. E. Jean-Courret dit qu'il trouve tout à fait indiqué que cet argent serve aux doctorants.

5. Politique de la recherche et demandes budgétaires 2024

Les directeurs d'unités vont avoir un dialogue de gestion avec la direction de la recherche pour évoquer leurs besoins spécifiques, mais pour ce qui concerne les besoins collectifs, N. Jaëck prévoit de porter une demande pour les besoins suivants :

- Veiller à ce que le RIPEC C2 inclue les directeurs d'unités
- Demander une décharge pour Giovanni Agresti au titre de la coordination scientifique de FrancophoNéA
- Demander, à la campagne d'emplois 2024, le recrutement d'une personne affectée à la DR pour créer et alimenter les sites internet, BAP J ou à défaut et en attendant, soutien financier aux unités qui ont des sites hébergés ailleurs qu'à l'UBM, et qui payent pour ça.

Une discussion (habituelle) s'engage pour savoir s'il ne vaudrait pas mieux demander une BAP F. K. Abado répond qu'elle a déjà demandé une BAP F et que pour cela, pour l'entretien des sites, il vaudrait mieux un BAP J – on n'a pas besoin d'un graphiste, mais selon F. Hoffmann, on pénalise les agents en demandant de la BAP J : leurs missions seront plus vastes. N. Jaëck dit que pour le budget, la question qui se pose est de toutes façons de demander que les unités dont le site est hébergé à l'extérieur soient dédommagées – les questions de la campagne d'emploi seront examinées l'année prochaine maintenant, mais il est certain que la pénurie de personnels informatique et de communication dédiés à la recherche est patente, et doit être rectifiée. C. Brun saisit cette occasion pour dire à quel point le site de l'université est mal organisé, et comment la loupe ne permet pas de trouver ce que l'on cherche. Il regrette aussi que la DSIN ne donne pas accès aux chercheurs au CMS, quand ils ont besoin d'y opérer des modifications. Le système est très lourd et le service de mauvaise qualité. K. Abado ajoute que les équipes sont maintenant faciles

à trouver à partir de l'onglet « recherche », et N. Jaëck salue le travail qui a effectivement été fait par la DR en la matière : l'onglet recherche est désormais très clair, à jour, et bien renseigné – mais ça ne règle pas la question de la loupe...

- Solliciter 3000 au lieu de 2500 euros pour les groupes structurants – peut-être se poser la question de la création d'un autre groupe structurant, autour de la transition écologique. Pérenniser le dispositif.
- Solliciter 15000 euros pour pérenniser le dispositif « Passerelles »
- Augmenter le budget initial des presses d'Ausonius et des PUB
- Budgéter le soutien à la chaire UNESCO en intervention sociale non-violente portée par Pascal Tozzi, Passages, ISNOV, 3000 euros.

Elle souligne qu'elle vient d'apprendre l'existence de cette chaire, le fait que l'accord avait été signé, et que 3000 euros avaient été pris sur le budget de la DR. Comme elle n'en avait pas du tout été informée, elle a obtenu de N. Champ l'assurance que si la DR venait à manquer de 3000 euros en 2023, cette somme lui serait re-créditée. O. le Deuff dit qu'il a du mal avec les chaires Unesco, qui nous coûtent beaucoup d'argent, qui ne sont pas de vraies chaires. N. Jaëck répond que ces chaires donnent quand même beaucoup de visibilité au travail des collègues qui les détiennent, et les rendent éligibles à divers AAP – la chaire d'A. Kiyindou par exemple lui vaut régulièrement des financements conséquents de l'Agence Française de développement.

6- Questions diverses

N. Jaëck a été saisie par des représentants doctorants parce que certaines vacances effectuées par des doctorants leur sont payées très tardivement : ils réclament un paiement mensuel, et de fait, malgré des difficultés techniques soulevées notamment par F. Hoffmann et B. Collignon (on ne paie les vacances qu'au service fait, et ce n'est pas toujours évident de les payer mensuellement – l'UFR STC par exemple est parvenu à un paiement tous les deux mois), N. Jaëck pense qu'il faut soutenir cette demande. O. Devillers dit qu'une motion circule à ce sujet, et la CR, qui la juge très équilibrée, décide à l'unanimité de la soutenir. Le texte de la motion est le suivant :

C. Brun évoque par ailleurs la question des ATER « montants » : il est surpris d'avoir appris par des collègues qu'on était passé de 10 demi-ATER à 10 ATER pleins – il ne pense pas en avoir entendu parler, et il s'agit selon lui d'une dégradation de la situation. N. Jaëck et la CR lui confirment que nous en avons bien parlé, plusieurs fois, en CR, mais aussi au conseil de l'ED, au CA – c'est une question qui est sur la table depuis un an environ. B. Collignon dit que les doctorants ont souvent en fait préféré prendre ailleurs des ATER pleins, et N. Jaëck ajoute deux points : d'une part, la possibilité de conserver des ATER dont la voie de recrutement est la recherche, et non pas les besoins pédagogiques, n'a pas été évidente à défendre sur la plan politique et que la contrepartie a été de les transformer en ATER pleins, mais surtout que cette mesure est à prendre avec une mesure complémentaire : le dispositif a été ouvert à tous les doctorants en cours de 3^{ème} année qui souhaitent s'inscrire en 4^{ème} année, et non plus aux seuls contrats doctoraux. Si certains peuvent donc estimer, à juste titre sans doute, que la situation s'est dégradée pour eux, elle s'est améliorée pour beaucoup d'autres, qui sont désormais concernés par un dispositif qui les inclut à une possibilité inédite.

La CR plénière se termine à 16h45, et on débute la CR en formation restreinte.

16h45 : CR en formation restreinte

On examine la demande de **renouvellement d'éméritat** de Philippe Baudorre, Plurielles. P. Baudorre n'a plus de thèse en direction. En revanche, sur le second critère que retient notre CR pour attribuer l'éméritat, il semble à N. Jaëck que P. Baudorre le remplit : il prévoit en effet de poursuivre ses activités au sein du centre François Mauriac, du séminaire Kessel à l'ITEM et de l'association des amis de Romain Rolland. Il est également engagé dans une activité éditoriale soutenue, pour publier les œuvres complètes de Romain Rolland aux Classiques Garnier, et une édition critique de la correspondance François Mauriac-Claude Mauriac. Pour ces raisons, parce qu'il lui semble important que les collègues encore actifs puissent bénéficier de ce statut d'émérite et parce que la direction de l'UR a émis un avis favorable, N. Jaëck propose qu'il lui soit accordé, ce qui est accepté à l'unanimité. Voté à l'unanimité.

Demandes d'HDR.

Jon Casenave est ce mois-ci garant de deux HDR de collègues qui sont toutes les deux, à des degrés différents, des collègues UBM, Argia Olçomendy, MCF, et Katixa Dolhare, vacataire, et recrutée comme PRAG en Études basques à partir de septembre 2023.

- Katixa DOLHARE, MCF Études Basques (UBM - IKER) - Garant : Jon Casenave (UBM – IKER)

Le dossier de K. Dolhare est atypique puisqu'il s'agit d'une soutenance de HDR d'une collègue qui n'est pas et n'a jamais été MCF. Depuis l'obtention de son agrégation de Lettres modernes en 2005, elle est professeur de lettres, d'abord en région parisienne puis depuis 2015 au collège Jean-Pujo à St Étienne de Baigorri. Elle a également été ATER de 2009 et 2011 à l'université Bordeaux Montaigne. Elle fait depuis très longtemps des vacances dans le supérieur, dans des universités parisiennes, à l'UPPA et à l'UBM – à la fois en littérature française, mais aussi en littérature basque, en licence et en master, ainsi qu'en didactique du basque pour la préparation aux concours. Elle est également membre du jury de CAPES et d'agrégation de basque depuis 2018. Depuis l'obtention de son doctorat à l'UBM en 2010, une thèse préparée sous la direction d'Éric Benoît et consacrée à la poétique de Jean Tortel, elle est qualifiée dans les deux sections de Lettres modernes (9^{ème}) depuis 2012 et de Cultures et langues régionales (73^{ème}) depuis 2019. Elle vient d'être recrutée, pour la rentrée 2023, comme PRAG de basque à l'UBM. Son expérience d'enseignement du basque à l'université est donc vaste. Depuis son poste dans le secondaire, K. Dolhare a continué à travailler et à augmenter son dossier, et comme l'explique Jon Casenave, cela fait 5 ans qu'elle prépare avec lui son travail d'HDR, pour assurer le futur encadrement de la langue et de la littérature basque – un enjeu fort dans le contexte régional et international. La lettre du garant est donc extrêmement positive et Jon Casenave détaille tout le bien qu'il pense de cette candidature. Sur le plan de la recherche, le dossier, sans être conséquent, présente un travail qui s'articule comme suit : un recueil de 288 pages et 19 articles (9 sur la littérature française et 10 sur la littérature basque, tous sauf un publiés dans des revues nationales ou internationales à comité de lecture), en français, en anglais et en basque, et qui se partagent selon trois axes d'intérêt : « Émergence des petits genres, traditions littéraires et intertextualité », « Les femmes dans la littérature basque » et « Poésie et expressions poétiques contemporaines » – on s'étonne de la présentation, ce ne sont pas les articles qui sont photocopiés mais ils sont tous repaginé en « word », si bien qu'il n'y a pas de trace des articles ; un court inédit de 98 pages, dont il est dit qu'il a vocation à être transformé en ouvrage, sur *La fable dans la littérature écrite de langue basque (1804-1906)* ; enfin un document de synthèse de 62 pages additionné d'un CV, pour un total de 103 pages. On note par ailleurs que K. Dolhare fait état d'activités d'encadrement de la recherche : quelques mémoires de Master et puis du co-encadrement doctoral, avec participation aux comités de suivi,

sans que les deux thèses ne soient citées. K. Dolhare a également une activité de romancière et de traductrice, elle s'investit beaucoup dans la transmission et la valorisation scientifique, ainsi que dans des activités associatives. Elle souligne également dans son dossier sa volonté de participer autant que nécessaire aux charges administratives qui lui incomberaient dans le cas d'un recrutement sur un poste de PR – mais son dossier pour autant n'en comporte logiquement aucune. Selon N. Jaëck, c'est un dossier dont il est difficile d'évaluer le degré de maturité : c'est assurément un gros dossier de MCF – quant à l'habilitation à diriger les recherches, elle ouvre la question en CR, en précisant que puisque K. Dolhare n'est pas MCF titulaire, le CNU aura à se prononcer sur sa qualification.

Après un tour de table où chacun peut faire entendre ses arguments et partager sa lecture du dossier, la CR vote à l'unanimité pour ne pas accorder à K. Dolhare l'autorisation de soutenir son HDR en l'état à l'université Bordeaux Montaigne. Les arguments sont essentiellement de deux ordres. Le dossier est scientifiquement trop juste – l'inédit notamment, dans un contexte dont la CR a bien compris la nature particulière (une double qualification, qui explique le petit nombre finalement d'articles sur les études basques) devrait être plus étoffé, sur un sujet qui s'y prête. Quelques articles complémentaires en études basques seraient également bienvenus, et puis le document de synthèse devrait mieux jouer son rôle de retour critique et scientifique sur le parcours. Par ailleurs, le manque d'expérience en ce qui concerne les responsabilités administratives à l'université est également un point qui fait juger le dossier trop immature à ce stade.

Pour autant, la CR, à l'unanimité également, souhaite adresser un message d'encouragement et de soutien à K. Dolhare : en aucun cas la réponse négative de ce jour n'engage le futur et ne constitue une fin de non-recevoir. Elle encourage vivement K. Dolhare à étoffer son dossier et à le représenter ultérieurement : à la fois le parcours individuel de K. Dolhare et l'avenir des études basques à l'université rendent tout à fait nécessaire cette habilitation.

- Argia OLÇOMENDY, MCF Études basques (UBM - IKER) - Garant : Jon Casenave (UBM - IKER)

Argia Olçomendy est MCF en Études basques à l'UBM depuis le 1^{er} septembre 2022, après y avoir exercé les fonctions de PRCE depuis 2013 (elle était déjà vacataire à l'UBM depuis 2005, après l'obtention d'un CAPES de basque en 2002). Elle a soutenu une thèse en 2017 en cotutelle entre l'UBM sous la direction de Jon Casenave et l'Université du pays basque, intitulée « L'enseignement de l'oral : analyse linguistique et didactique », et dans la continuité de cette thèse, elle a poursuivi son travail sur les questions de didactique de la langue et de la culture basque et se propose de soutenir une HDR sur « La culture scolaire dans le domaine basque », titre de l'inédit qui étudie l'histoire culturelle de l'enseignement du domaine basque, et dont Jon Casenave, le garant de cette HDR, souligne le caractère novateur. Dans une lettre de recommandation très circonstanciée, il souligne qu'il s'agit là selon lui d'un dossier très équilibré et très étoffé. Sur le plan de l'enseignement, A. Olçomendy fait à n'en pas douter état d'une connaissance approfondie des études de basque à l'université : vacataire, PRCE, désormais MCF à l'UBM, elle a enseigné à tous les niveaux (en L à l'UPPA comme vacataire, en Master Recherche et MEEF à l'UBM). Elle a également pris en charge un grand nombre de responsabilités administratives – direction du master MEEF, participation à la création et au développement de l'agrégation de basque, gestion des emplois du temps, recrutement de tous les vacataires. Sur le plan scientifique, elle présente un dossier assez nourri, avec 20 articles depuis 2013, dont une bonne moitié en collaboration, et une accélération notable de la production à partir de 2017. Le recueil est là-encore bizarrement présenté, sans que les articles ne soient présentés dans leur forme publiée – mais ils sont cependant bien référencés. L'inédit fait 209 pages, et se présente donc comme un manuscrit qui a vocation à devenir un ouvrage, et le

document de synthèse consiste en un CV très détaillé et très commenté, qui revient sur la carrière de la candidate et lance des pistes de travail pour la suite, autour de 4 grands axes : la langue basque, l'histoire culturelle de l'enseignement du/en basque, la sociolinguistique du domaine scolaire basque, la formation des enseignants et la didactique du basque. Elle fait état d'une expérience certaine d'encadrement de la recherche, avec la direction de plus de 20 mémoires de master, et le suivi, en tant que chercheuse associée, de deux thèses de doctorat. Même si la soutenance de thèse peut sembler très récente (5 ans), le dossier d'Argia Olçomendy est celui d'une enseignante chercheuse très expérimentée, impliquée depuis près de 20 ans dans le département de basque, au dossier scientifique suffisant, et qui représente le futur des études basques à la fois au niveau local et au niveau international. N. Jaëck propose donc que la CR l'autorise à soutenir sa thèse à l'université Bordeaux Montaigne, et cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Anne-Cécile GUILBARD, MCF en Littérature française (Université de Poitiers - FoReLLIS)
- Garant : Philippe ORTEL (UBM - PLURIELLES)

Anne-Cécile GUILBARD est MCF à Poitiers depuis 2009, après qu'elle a soutenu un doctorat de langue et littérature française à l'Université Paris 8 Vincennes-à-Saint-Denis, intitulée « Perception-fiction ; l'écriture à l'épreuve de la création visuelle contemporaine : Roland Barthes, Samuel Beckett, Hervé Guibert », sous la direction de F. Noudelmann en 2005 – une thèse au croisement des études littéraires et de l'esthétique et qualifiée en 9^{ème} et en 18^{ème} sections. Elle sollicite P. Ortel pour être son garant du fait du rôle central que joue dans son travail l'étude des rapports entre littérature et image, notamment la photographie. P. Ortel, qui était déjà membre de son jury de thèse, connaît très bien son travail, et écrit une lettre de garant qui souligne les grandes qualités du dossier, et son équilibre. Sur le plan scientifique, le dossier, intitulé, en empruntant à Beckett, « *Moins vu et de vision lorsqu'avec mots que sans* ». *Littérature et image fixe*, est de grande qualité et aussi très volumineux : 6 directions ou co-directions d'ouvrages et une soixantaine d'articles portant sur des auteurs du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles ainsi que sur des questions relevant des études visuelles, mais aussi un inédit de 276 pages intitulé *Pour les regardeurs. Pratiques de l'image fixe (photos, dessins, tableaux)*, qui érige en concept et développe la notion de regardeur, et un film documentaire réalisé avec F. Maheu, *A l'envers de la lumière. L'art du tirage en photographie argentique*, 52mn, 2022. C'est un parcours très cohérent sur lequel revient un mémoire de synthèse de 70 pages, particulièrement bien conçu. En termes d'encadrement de la recherche, A.-C. Guilbard fait état de plusieurs choses d'importance : elle dirige l'équipe de recherche « Poétiques de la représentation » au sein du FoReLLIS dont elle a également codirigé le projet scientifique avec la création de l'axe « Médialités, intermédialités, transmédialités » et dont elle dirige la revue, *Les Cahiers du FoReLLIS*, depuis 2017. Elle a encadré plus de 30 étudiants en Master et participé à une dizaine de comités de suivi de thèse ainsi qu'à deux jurys. Les deux autres pans de la carrière qui nous incombent sont également très bien fournis, et depuis son recrutement comme MCF, A.-C. Guilbard dispense de nombreux cours dans sa spécialité à tous les niveaux et s'est acquittée au fil des ans de nombreuses et chronophages activités administratives, qui ne laissent aucun doute sur sa capacité à prendre la mesure de toutes les tâches qui reviennent à un professeur des universités. Pour toutes ces raisons, N. Jaëck propose que la CR lui accorde le droit de soutenir son HDR à l'UBM, sous réserve qu'elle produise son attestation de suivi de la formation à l'intégrité scientifique, qui manque au dossier.

- Serge LINKES - MCF en Littérature française (Université de La Rochelle - ITEM) - Garant : Philippe BAUDORRE (Professeur émérite UBM - PLURIELLES)

Serge LINKES est MCF en langues et littérature française (9^{ème} section) à l'université de La Rochelle depuis 2002. Il présente, en ayant sollicité Philippe Baudorre comme garant (Philippe Baudorre qui dit connaître le travail de Serge Linkes depuis de nombreuses années et qui écrit une

lettre de recommandation sans la moindre réserve, particulièrement admirative de la recherche et du parcours de M. Linkès), une HDR intitulée « La valorisation scientifique des fonds d’auteur et ses enjeux », et qui couvre la littérature du XVIIIème au XXème siècle, en étudiant plus spécifiquement Stendhal et Kessel. Le dossier recherche est très volumineux, et représente 20 ans de travail. Il se compose, pour reprendre la sélection de Philippe Baudorre, de « deux ouvrages collectifs (2008 et à paraître en 2024), un ouvrage personnel publié (2022) et un à paraître (2024), deux éditions critiques (Stendhal, *Lamiel*, in *Œuvres romanesques complètes III*, Collection « Bibliothèque de La Pléiade », sous la direction de Philippe Berthier, Éditions Gallimard, Paris, 2014 et Joseph Kessel, *Romans et récits*, deux volumes, Collection « Bibliothèque de La Pléiade », Éditions Gallimard, Paris, 2020, dont il a assuré la direction d’ensemble, rédigé l’introduction générale, la chronologie, la bibliographie et une partie importante de l’appareil critique), vingt-huit articles dans des revues à comité de lecture, de nombreuses interventions dans des colloques et la réalisation d’outils dédiés à la recherche et à sa valorisation, notamment MUSE, base de données codicologiques, réalisée en collaboration avec Claire Bustarret, mise en ligne en 2018 sur humanum.fr, outil de première importance au service de l’ensemble de la communauté scientifique ». On peut également ajouter une insertion remarquable dans les réseaux scientifiques nationaux, ce qui témoigne de son insertion dans le milieu scientifique de sa discipline, l’organisation de 5 journées d’études ou manifestations scientifiques, une activité éditoriale soutenue pour des maisons prestigieuses. Les autres pans de l’enseignement et des responsabilités collectives sont également fournis : compliquée par le fait que le département de Lettres était tout entier à construire à son arrivée à l’université de La Rochelle, la tâche de coordination a visiblement été rude, et S. Linkès n’a pas ménagé sa peine : co-direction puis direction du département Lettres de 2004 à 2018, il a aussi été responsable de la licence, membre élu du conseil d’UFR. Il a enfin enseigné à tous les niveaux de la licence et du master, dirigé une vingtaine de mémoires de Master, ce qui lui donne déjà une solide expérience d’encadrement de la recherche. Pour toutes ces raisons, N. Jaëck estime que l’Université Bordeaux Montaigne serait honorée d’accueillir l’HDR de S. Linkès et propose donc qu’on lui accorde l’autorisation de cette soutenance – ce qui est accepté à l’unanimité.

Fait à Pessac, le 27/04/23
La Vice-Présidente Recherche
Nathalie Jaëck

Signé

